

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par courriel, tenue à l'hôtel de ville, au 374 route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 25 mai 2020, à 18 : 30 heures, à laquelle sont présents :

| | | |
|------------|-----|------------------------------|
| Présents : | M. | Roberto Blondin, maire |
| | MME | Nadine Lelièvre, conseillère |
| | MM. | Patrick Lebreux, conseiller |
| | | Jacques Desbois, conseiller |
| | | Roland Vallée, conseiller |
| | | Jeannot Couture, conseiller |
| | | Jacques Roussy, conseiller |

Est également présent :
Luc Lambert, directeur général

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

2020-05-081 **PROJET FAIR 2019**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal présente un projet dans le Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (FAIR), il aura une durée de 14 semaines et la rémunération de la personne engagée sera de 40 heures par semaine.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal approuve le projet qui sera déposé dans le Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (FAIR) 2020, la mise de fonds et désigne le directeur général à titre de signataire.

QUE le conseil municipal entérine la décision d'engager monsieur Réjean Lambert sur le projet du Programme F.A.I.R. 2020 au taux horaire de 17 \$.

2020-05-082 **FORMATION DU COMITÉ MADA**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE les personnes suivantes feront partie du comité MADA :
Jacques Roussy, conseiller responsable Hélène Shannon, porteur responsable
Roberto Blondin, Jacques Desbois, Léo Lelièvre, Nicole Lambert, Arnold Lelièvre, Réal Roussy et Suzanne Boucher.

2020-05-083 **OUVERTURE DE L'HOTEL DE VILLE AU PUBLIC**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal décide de donner accès au public à l'Hôtel de Ville à compter du 1 juin 2020 ou dès que les mesures de protection soient installées.

2020-05-084

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune assistance.

2020-05-085

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 18 : 42 heures.

Roberto Blondin, maire

Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »